

DEPUIS 2018, NOTRE TRAVAIL VAUT-IL 13 % DE MOINS ?

Le 24 septembre 2026

Depuis 2018, les prix ont augmenté de plus de 20 %, tandis que la valeur du point d'indice n'a progressé que de 5 %.

À indice égal, un agent public a perdu près de 13 % de pouvoir d'achat sur son traitement.

Cette réalité, les personnels la subissent chaque jour lorsqu'ils font leurs courses, paient leur carburant, leur énergie, leur logement ou leurs assurances.

Pendant que le coût de la vie explose, nos grilles indiciaires restent écrasées. Les premiers échelons sont régulièrement rattrapés par le SMIC, l'ancienneté est de moins en moins reconnue et les changements de grade n'apportent plus la progression salariale attendue. Chez les adjoints administratifs, ce sont les 2/3 des échelons qui sont en dessous du SMIC (20/33). Et si le gouvernement persiste dans son déni, c'est la quasi-intégralité de la grille qui sera sous le SMIC en 2027.

Dans le même temps, les vacances de postes se multiplient, les charges de travail augmentent et les responsabilités deviennent toujours plus lourdes. Les personnels travaillent davantage, dans des conditions toujours plus difficiles, sans obtenir la reconnaissance qu'ils méritent.

Aujourd'hui, beaucoup ne parviennent à maintenir leur niveau de vie qu'en accumulant les heures supplémentaires, les nuits, les dimanches et les jours fériés. Ce n'est pas acceptable. Les primes doivent rémunérer les contraintes particulières de nos métiers. Elles ne doivent pas servir à dissimuler la faiblesse du traitement indiciaire. Elles ne peuvent pas davantage remplacer une véritable carrière, fondée sur la reconnaissance de l'ancienneté, des compétences, des qualifications et des responsabilités.

L'UR de l'UFAP UNSa Justice de Lyon défend une fonction publique statutaire et de carrière. Cette orientation n'est pas une promesse de circonstance à l'approche des élections professionnelles.

Notre organisation exige une révision des grilles indiciaires pour tous les corps et tous les grades, ainsi qu'une revalorisation indemnitaire bénéficiant réellement à l'ensemble des personnels.

Pour les personnels de surveillance, la reconnaissance statutaire et indemnitaire doit être à la hauteur des contraintes et des risques du métier.

Pour les officiers, les grilles doivent être réévaluées, les indemnités de logement reconnues et l'IFO intégrée dans le calcul de la pension.

Pour les personnels d'insertion et de probation, les primes liées aux sujétions, à la surpopulation carcérale, à l'engagement dans les QLCO et au complément de traitement indiciaire doivent être alignées sur celles des personnels de surveillance.

Et les grilles indiciaires dynamisées et revalorisées pour atteindre le A type et le A+.

Pour les personnels administratifs, nous exigeons la révision des grilles, la revalorisation du régime indemnitaire, la suppression de la minoration de l'IFSE liée au versement de la PSS et la fin de l'écrtage injuste des heures supplémentaires.

Pour les personnels techniques, nous revendiquons la suppression de cette même minoration, une revalorisation significative et régulière de la PSS, une véritable transparence sur le RIFSEEP et une meilleure rémunération des astreintes.

Les agents contractuels ne doivent pas être oubliés. À travail égal, leur rémunération doit être alignée sur celle des titulaires et leurs droits doivent être renforcés.

Notre ligne est claire. Nous voulons un meilleur traitement indiciaire, des régimes indemnitaires équitables et une part plus importante des primes prise en compte pour la retraite.

Nous refusons les mesures ponctuelles, les effets d'annonce même soi-disant historique et les revalorisations qui disparaissent aussitôt sous le poids de l'inflation.

Les personnels ne demandent pas l'aumône. Ils demandent le respect de leur travail, la reconnaissance de leurs responsabilités et le droit de vivre dignement de leur salaire.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter UFAP UNSa Justice, c'est donner de la force à des revendications portées collectivement.

Pour l'Union Régionale de
L'UFAP UNSa Justice de Lyon,
C.ROCHIS, N.CHEKHAD, F.ROUSSET, S.ROYERE



Union Régionale de Lyon

ELECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE
UFAP UNSa Justice



Organisation Syndicale Multi-Catégorielle